

## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, **Son Excellence Joseph DION NGUTE**, a présidé ce jeudi 28 mai 2020 dès 10 heures à l'auditorium de ses Services, un Conseil de Cabinet auquel ont pris part les Ministres d'Etat, les Ministres et les Ministres Délégués.

Cette concertation était consacrée à la revue de la stratégie gouvernementale de riposte contre le COVID-19, dans le prolongement du Message à la Nation du Chef de l'Etat du 19 mai 2020.

A l'issue de la Communication introductive du Chef du Gouvernement, le Ministre de la Santé Publique a présenté la situation épidémiologique liée à la pandémie du coronavirus. Il a fait savoir que le nombre de patients testés positifs au COVID-19 s'élève à ce jour à 5 356 cas au Cameroun, parmi lesquels l'on dénombre 177 décès et 3 326 personnes guéries. Le Ministre de la Santé Publique a précisé que l'augmentation ces dernières semaines du nombre de patients est principalement due au relâchement observé dans l'application des gestes barrières, à la dissimulation des personnes infectées et à l'admission clandestine des malades dans les formations sanitaires non-habilitées à traiter les personnes atteintes du coronavirus.

Afin d'accroître les capacités de prise en charge des malades du COVID-19, des centres spécialisés de traitement ont été créés dans toutes les Régions et seront opérationnels dans les prochains jours. Le plateau technique des districts de santé est aussi appelé à se renforcer, pour améliorer la prise en charge des cas bénins de COVID-19 en milieu rural.

Relativement à la production locale des médicaments et équipements sanitaires, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a fait savoir que la fabrication des solutions hydro-alcooliques et des masques de protection est achevée, dans le respect des normes édictées par l'Agence des Normes et de la Qualité du Cameroun et l'Organisation Mondiale de la Santé. Les produits déjà disponibles ont été mis prioritairement à la disposition des Ministères du secteur éducatif, dans la perspective de la reprise des cours. En outre, le processus de production endogène des médicaments, des tests de dépistage, des vaccins et autres équipements sanitaires dédiés à la lutte contre le COVID-19 est en voie de finalisation.

S'agissant de la reprise des cours dans les différents ordres d'enseignement, des dispositions ont été prises par les Ministres du secteur éducatif pour assurer le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale au sein des établissements scolaires et universitaires. A cet égard, un système de rotation des effectifs sera institué pour faciliter le déploiement des élèves et des étudiants dans les amphithéâtres et les salles de classe.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures de soutien socio-économique décidées par le Chef de l'Etat le 30 avril 2020 en faveur des entreprises en difficulté et des ménages fragiles, le Ministre des Finances a confirmé que toutes les actions requises ont été accomplies. Dans le même ordre d'idées, les négociations engagées avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux au titre de la lutte contre le COVID-19 se poursuivent sereinement, à la diligence du Ministre de l'Economie et des autres administrations impliquées. L'objectif final est de permettre au Cameroun de bénéficier d'un appui financier estimé à environ 294 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne le rapatriement des camerounais bloqués à l'étranger suite à la fermeture des frontières, le Ministre des Relations Extérieures a fait savoir que deux contingents ont déjà été rapatriés à la charge de l'Etat, sur instruction du Président de la République, soit un total de 1 725 personnes. Les préparatifs sont en cours pour le rapatriement d'un troisième contingent de plus de 1000 camerounais en cours d'identification dans différents pays.

Relativement à l'ouverture et à la fermeture des ventes à emporter ou à consommer sur place, le Ministre de l'Administration Territoriale a précisé que les Autorités Administratives multiplient les descentes sur le terrain pour s'assurer que les horaires définies par le décret du 09 novembre 1990 fixant les conditions et modalités d'exploitation des débits de boisson sont respectées, à savoir de 6 heures à 21 heures pour les ventes à emporter, et de 6 heures à minuit pour les ventes à consommer sur place.

A l'issue des échanges qui ont suivi ces communications, le Premier Ministre a instruit le Ministre de la Santé Publique, entre autres, d'accélérer les travaux d'aménagement et d'équipement des unités de soins et des centres dédiés au traitement des patients du COVID-19, dans l'optique d'améliorer la prise en charge des malades. Il devra également publier la liste des formations sanitaires publiques et privées habilitées à prendre en charge les personnes infectées par le coronavirus. Aux Ministres du secteur éducatif, le Chef du Gouvernement a instruit la mise à la disposition de tous les établissements scolaires et universitaires, des kits sanitaires requis pour la protection des élèves, des étudiants et du personnel d'encadrement. Aux autres Ministres concernés, le Premier Ministre a prescrit le parachèvement des actions résiduelles en suspens.

Le Conseil s'est achevé à 14 h 20 mn.-

Yaoundé, le 12 MAI 2020

Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre,

FOUDA Séraphin Magloire